

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres élus : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 23 + 5 pouvoirs

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

Présents : M. Gil BERNARDI, M. Bruno CAPEZZONE, M. Roland BERGER, Mme Nathalie JANET, M. Denis CAVATORE, Mme Frédérique CERVANTES, M. Patrick LE SAGE, M. Jacques BOMPAS, M. Jean-François ISAIA, Mme Corinne TILLARD, M. Philippe GRANDVEAUD, Mme Nathalie VITIELLO-CHRISTIEN, Mme Nicole GERBE, Mme Sandra BIANCHI, Mme Carole MAMAIN, M. Johann KOCH, M. Cédric ROUX, M. Gilles COLLIN, Mme Valérie PASTUREL, M. Jean-Laurent FELIZIA, Mme Stéphanie BOCCARD, M. Franck GIORGI, M. Bertrand CARLETTI

Pouvoir(s) : Mme Charlotte BOUVARD a donné pouvoir à M. Patrick LE SAGE, Mme Laurence CRETELLA a donné pouvoir à Mme Nathalie JANET, Mme Laurence TOUZE a donné pouvoir à Mme Frédérique CERVANTES, Mme Julie ROIG a donné pouvoir à M. Philippe GRANDVEAUD, Mme Gwenaëlle CHARRIER a donné pouvoir à M. Jean-Laurent FELIZIA

Absent(s) : M. Nicolas COLL

Secrétaire de Séance : Monsieur Johann KOCH

Date de la convocation : 17 novembre 2021

N° délibération : 2021-137

TARIFS PORTUAIRES ET DE STATIONNEMENT - ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs portuaires et de stationnement pour l'année 2022,

Conformément aux avis favorables émis par le Conseil portuaire et le Conseil d'exploitation du port en date du 10 novembre 2021, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter les tarifs portuaires et de stationnement suivant les grilles annexées à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE - 28 voix pour

ADOpte les tarifs portuaires à compter du 1^{er} janvier 2022 tels qu'annexés à la présente délibération.

PRECISE que la réduction de 10% dont bénéficient les loueurs de bateaux et les professionnels de la mer possédant un livret bleu est reconduite pour l'année 2022 sur les forfaits annuels.

PRÉCISE que les modifications au titre de l'année 2022 concernent :

- les redevances annuelles de locaux alloués sous la forme de conventions d'occupation, le montant de ces dernières étant indexé sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL),
 - l'augmentation de la marge appliquée à la station d'avitaillement :
- o produits classiques (sur le TTC) : 0,15€ à 0,17€
 - o produits détaxés : 0,13€ à 0,15€.

FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Yhi



« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département du Var

- date de sa publication

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet

www.telerecours.fr ».

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »

Tarifs des droits de stationnement du Port

Mise en conformité réglementaire au quart d'heure pour la saison 2022
Période du 01/04/2022 au 31/10/2022

LOI n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation
Art. L. 113-7.-Tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus.

(Tarifs TTC)

TARIFS 2022

Parking des Iles d'Or		
- Centrale de paiement		
- Durée limitée à 7 jours		
Heure de jour (8h - 20h) - Tarif au 1/4 d'heure		
1er et 2ème 1/4 heure	Gratuit	
3ème 1/4 heure	0,80 €	par 1/4 d'heure
4ème 1/4 heure	0,40 €	par 1/4 d'heure
A partir de la 2ème heure	0,40 €	par 1/4 d'heure
Heure de nuit (20h - 8h) - Tarif au 1/4 d'heure		
1/4 heure	0,30 €	
jour (24h continues)	23,60 €	par jour
semaine	130,00 €	par semaine
ticket perdu	130,00 €	par ticket
badge perdu	20,00 €	par badge
intervention agent Saur	80,00 €	par intervention
barrière cassée	500,00 €	par lisse

Parking voiries du quai Baptistin Pins et rue en contrebas de l'Avenue Louis Faedda		
- Horodateurs de 8h à 20h		
- Durée limitée à 7 heures		
Heure de jour (8h - 20h) - Tarif au 1/4 d'heure		
10 premières heures	0,30 €	par 1/4 d'heure
10 dernières heures	0,50 €	par 1/4 d'heure
Forfait de post-stationnement	25,00 €	

Abonnements	
Parking "Abonnés" (accès via Iles d'Or)	
- Sur abonnements auprès de la Commune du Lavandou-Le Port	
Abonnements Mensuels : Période du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 31/10	45,00 €
Saison : du 01/07 au 31/08	300,00 €

Parking capitainerie	
- Sur abonnements auprès de la Commune du Lavandou-Le Port	
Semaine (Bleu)	44,00 €
Quinzaine (Vert)	80,00 €
Mois (Orange)	130,00 €
Saison (Rouge)	330,00 €

Parkings Port	
- Sur abonnements auprès de la Commune du Lavandou-Le Port	
Saison (professionnels du nautisme) Rouge	115,00 €

Parking aérien du Nouveau Port	
- Sur abonnements auprès de la Commune du Lavandou-Le Port	
Semaine (Blanc)	22,00 €
Quinzaine (Rose)	40,00 €
Mois (Gris)	65,00 €
Saison (Jaune)	165,00 €

COMMUNE DU LAVANDOU - LE PORT - CAPITAINERIE DU LAVANDOU - TARIFS 2022 (dont TVA 20 %)

CATEGORIE	LONG. (M.M)	LARG. (M.M)	BASSE SAISON 2022 DU 01/10 AU 30/04						SAISON INTERMEDIAIRE 2022 DU 01/05 au 30/06 et DU 01/09 au 30/09						HAUTE SAISON 2022 DU 01/07 AU 31/08						FORFAIT ANNUEL 2022					
			nuitée		mois		nuitée		mois		nuitée		mois		nuitée		mois		H.T.	I.T.C	I.T.C					
			H.T.	T.T.C	H.T.	T.T.C	H.T.	T.T.C	H.T.	T.T.C	H.T.	T.T.C	H.T.	T.T.C	H.T.	T.T.C	H.T.	T.T.C								
A	MOINS DE 5 m	2,00	3,33	4,00	83,33	100,00	9,30	234,00	195,00	234,00	12,92	15,50	325,00	390,00	1 053,33	1 264,00										
B	5 à 5,99	2,30	5,17	6,20	127,50	153,00	10,70	269,00	224,17	269,00	14,42	17,30	360,83	433,00	1 186,67	1 424,00										
C	6 à 6,99	2,60	6,00	7,20	149,17	179,00	13,20	331,00	275,83	331,00	17,00	20,40	424,17	509,00	1 658,33	1 990,00										
D	7 à 7,99	2,80	6,50	7,80	162,50	195,00	17,40	435,00	362,50	435,00	22,67	27,20	554,17	665,00	2 165,83	2 599,00										
E	8 à 8,99	3,10	7,50	9,00	188,33	226,00	19,80	494,00	411,67	494,00	25,50	30,60	625,00	750,00	2 627,50	3 153,00										
F	9 à 9,99	3,40	9,25	11,10	232,50	279,00	25,70	643,00	535,83	643,00	32,58	39,10	814,17	977,00	2 970,83	3 565,00										
G	10 à 10,99	3,70	11,58	13,90	290,00	348,00	31,90	798,00	665,00	798,00	40,50	48,60	1 012,50	1 215,00	3 530,83	4 237,00										
H	11 à 11,99	4,00	13,92	16,70	347,50	417,00	38,10	952,00	793,33	952,00	48,33	58,00	1 209,17	1 451,00	4 021,67	4 826,00										
I	12 à 12,99	4,30	15,00	18,00	375,00	450,00	41,40	863,33	863,33	1 036,00	52,25	62,70	1 307,50	1 569,00	4 327,50	5 193,00										
J	13 à 13,99	4,60	16,75	20,10	418,33	502,00	46,10	962,50	1 155,00	1 155,00	59,33	71,20	1 484,17	1 781,00	4 877,50	5 853,00										
K	14 à 14,99	4,75	19,00	22,80	464,17	557,00	51,50	1 073,33	1 288,00	1 288,00	65,33	78,40	1 632,50	1 959,00	5 169,17	6 203,00										
L	15 à 15,99	4,90	21,92	26,30	537,50	645,00	59,50	1 240,00	1 488,00	1 488,00	76,00	91,20	1 899,17	2 279,00	5 382,50	6 459,00										
M	16 à 16,99	5,00	24,00	28,80	588,33	706,00	65,40	1 362,50	1 635,00	1 635,00	82,83	99,40	2 070,00	2 484,00	5 592,50	6 711,00										
N	17 à 17,99	5,20	27,50	33,00	674,17	809,00	74,40	1 550,00	1 860,00	1 860,00	94,00	112,80	2 349,17	2 819,00	6 281,67	7 538,00										
O	18 à 18,99	6,00	28,50	34,20	699,17	839,00	77,20	1 607,50	1 929,00	1 929,00	98,00	117,60	2 451,67	2 942,00	6 957,50	8 349,00										
P	19 à 19,99	6,00	32,08	38,50	787,50	945,00	86,70	1 807,50	2 169,00	2 169,00	110,17	132,20	2 752,50	3 303,00	7 308,33	8 770,00										
Q	20 à 20,99	6,00	36,92	44,30	906,67	1 088,00	96,20	2 004,17	2 405,00	2 405,00	121,33	145,60	3 034,17	3 641,00	7 655,83	9 187,00										
R	21 à 21,99	6,00	41,83	50,20	1 025,83	1 231,00	105,60	2 200,00	2 640,00	2 640,00	132,58	159,10	3 315,00	3 978,00	8 040,83	9 649,00										
S	22 à 22,99	6,00	46,75	56,10	1 145,00	1 374,00	115,10	2 395,83	2 875,00	2 875,00	143,83	172,60	3 596,67	4 316,00	8 425,00	10 110,00										
T	23 à 23,99	6,00	51,58	61,90	1 264,17	1 517,00	124,40	2 592,50	3 111,00	3 111,00	155,08	186,10	3 877,50	4 653,00	8 788,33	10 546,00										
	Mètre supplémentaire		4,83	5,80	119,17	143,00	9,40	195,83	235,00	235,00	11,25	13,50	281,67	338,00	380,00	456,00										
			CALCUL DU PRIX DES CATAMARANS : LONGUEUR DU BATEAU + 40%																							
			Du 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE Taxe de Séjour en plus sur le tarif nuitée 0,22€ par passager																							
			* Uniquement applicable aux bateaux titulaires d'un contrat annuel																							
			COMMUNE DU LAVANDOU - LE PORT - CAPITAINERIE DU LAVANDOU - QUAI de L'EUROPE - BP 100 - 83980 LE LAVANDOU - Tél : 04 94 00 41 10 - Fax : 04 94 15 24 51 - secretariat.portdulavandou@le-lavandou.fr																							

COMMUNE DU LAVANDOU - LE PORT- TARIFS ANNEE 2022 (dont T.V.A. 20%)

Accusé de réception Ministère de l'intérieur
 083-218300705-2021125-2021-137V2-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet 30/11/2021

SERVICES	DESIGNATION	TARIFS 2022		
STATION D'AVITAILLEMENT	Marge appliquée : Produits classiques (sur le TTC) Produits détaxés Produits connexes : Huile : le bidon de 1 litre	H.T. 0,170 € 0,150 €		
	Bateau de 0 à 9,99 mètres	11,67 €		
	Bateau de 10 à 13,99 mètres	15,83 €		
	Bateau de 14 à 15,99 mètres	23,33 €		
	Bateau de plus de 16 mètres	30,83 €		
	Mise à disposition d'une ligne de mouillage supplémentaire	39,17 €		
	Forfait plongée au profit des usagers du port	131,67 €		
	Carte douches perdue	80,83 €		
	Sanisettes	8,33 €		
	Mise à l'eau (hors contrat) période du 01 juillet au 31 août	0,42 €		
Sortie d'eau (hors contrat) période du 01 juillet au 31 août	4,17 €			
REDEVANCE DE PORT	Redevance sur les passagers des navires de commerce par opération	5,00 €		
	Redevance sur les passagers des bateaux de croisières (Art. R5321-36 du code des transports) par opération (embarquement-débarquement)	0,75 €		
TAXE DE SEJOUR	Taxe de séjour	0,38 €		
REDEVANCES ANNUELLES DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LOCALS	Local Rotonde	0,22 €		
	Local Zone Est	9 983,00 €		
	Local Zone Est	11 979,60 €		
SIGNALETTIQUE COMMERCIALE	Redevance enseignes - Tarif unitaire par enseigne /an	5 987,00 €		
	Entre 1 et 4 mètres linéaires	66,67 €		
	Entre 5 et 9 mètres linéaires	2,50€/jour		
	Entre 10 et 20 mètres linéaires	3,75€/jour		
FETE FORAINE	Supérieur à 20 mètres linéaires	5,00€/jour		
		10,00€/jour		
		12,00 € / jour		
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC	Tarif appliqué par jour du m² occupé	<5 jours ouvrables : 1,25€ >5 jours ouvrables : 1,08€		
		<5 jours ouvrables : 1,50€ >5 jours ouvrables : 1,30€		
OCCUPATION DES TERRASSES DU PORT	ZONE	TARIFS (au m²/an)		
	HORS ZONE PIETONNE	INTERIEUR	TYPE TERRASSE	
		FACE MER	Ouvert	TARIFS (au m²/an)
	ZONE PIETONNE	INTERIEUR	Fermée souple	37,00 €
		FACE MER	Fermée rigide	73,00 €
	HORS ZONE PIETONNE	INTERIEUR	Ouvert	105,00 €
		FACE MER	Fermée souple	88,00 €
	ZONE PIETONNE	INTERIEUR	Fermée rigide	120,00 €
		FACE MER	Ouvert	147,00 €
	HORS ZONE PIETONNE	INTERIEUR	Fermée souple	73,00 €
FACE MER		Fermée rigide	104,00 €	
ZONE PIETONNE	INTERIEUR	Ouvert	115,00 €	
	FACE MER	Fermée souple	115,00 €	
HORS ZONE PIETONNE	INTERIEUR	Fermée rigide	158,00 €	
	FACE MER	Ouvert	189,00 €	